



COMMUNE D'HELFAUT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 AVRIL 2017

Début de la séance : 18h30

Présents :

Francis MARQUANT, Maire
Eric Rolin, Aymeric Ansel, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, adjoints.

Caroline Denuncq, Jean-Pierre Duchatel, Jacques Dupont, Hélène Fiolet (arrivée à 19h), Jean Michel Gary, Daniel Ansel, Brigitte Leblond, Sylvie Lemaire, Philippe Sambourg, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Pascal Penet (pouvoir à A. Ansel), Colette Blondel (pouvoir à C. Denuncq), Pierre Delobel (pouvoir à E. Rolin), Christophe Podevin (pouvoir à F. Marquant), Aline Pohier (pouvoir à S. Lemaire).

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Caroline Denuncq

Adoption du Procès-verbal de la séance du 08 Février 2017 : adopté à l'unanimité.

1) Compte administratif 2016 – compte de gestion 2016 – affectation des résultats :

Monsieur le Maire reprend par sections, chapitres et articles les résultats du compte administratif 2016 de la commune. Ce CA peut se résumer ainsi :

En €	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	882 585.16	162 883.24
Recettes	991 109.45	197 323.79
Résultat 2016	108 524.29	34 440.55
Excédents reportés	30 831.43	41 185.55
Résultats de clôture 2016	139 355.72	75 626.10

Les résultats du compte administratif 2016 sont conformes à ceux du compte de gestion 2016 du receveur. *Arrivée de Hélène Fiolet à 19h.* Monsieur le Maire précise que la capacité d'autofinancement nette est de 28 581.64€. Une élue interroge sur le principe de fonctionnement du budget de la médiathèque. Le montant est de 1.5€ par habitant. Suite à cette présentation, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et laisse la présidence à Monsieur le Premier Adjoint. Ce dernier propose à l'assemblée : d'acter le CA tel qu'il vient d'être présenté, de constater les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, qui n'appelle de la part du receveur ni observation ni réserve, d'arrêter les résultats tels que présentés ci-dessus, et d'affecter les excédents de fonctionnement comme suit : 110 000€ en recettes d'investissement au compte 1068 et 29 355.72€ en excédent de fonctionnement reporté au compte 002.

La délibération est adoptée à la majorité avec 15 pour 1 abstention et 1 contre.

2) **Compte administratif 2016 du lotissement des Garennes – compte de gestion 2016 du lotissement des Garennes – affectation des résultats :**

Monsieur le Maire présente le budget annexe du lotissement des Garennes. Il peut se résumer ainsi :

En €	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	562 564.03	324 528.93
Recettes	449 529.39	550 601.33
Résultat 2016	-113 034.64	226 072.40
Reports	-1.11	-300 601.31
Résultats de clôture 2016	-113 035.75	-74 528.91

Les CA et Compte de gestion 2016 du budget de lotissement des Garennes sont conformes et n'appellent aucune observation. La présidence est laissée à Monsieur le Premier Adjoint. Il propose d'adopter le CA 2016 du budget de lotissement des Garennes, de reporter le déficit de fonctionnement de 113 035.75€ au compte 002 déficit de fonctionnement reporté, et de reporter le déficit d'investissement au compte 001 solde d'exécution n-1 pour 74 528.91€

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 17 pour.

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

3) **Vote des taux d'imposition 2017 :**

Monsieur le Maire présente les bases d'imposition de 2017. Il précise que le montant des bases a baissé suite à la loi de finances 2016 d'exonération de certains foyers fiscaux. La commune a donc perçu moins de recettes que ce qui était prévu. Egalement, suite à la fusion des intercommunalités et la création de la CAPSO, la part intercommunale des taux d'imposition va s'harmoniser entre tous les anciens EPCI. Ainsi, les taux de la CAPSO vont augmenter. Il est proposé aux communes membres de baisser leurs taux pour que l'opération soit neutre pour le contribuable. La CAPSO va faire varier l'attribution de compensation pour neutraliser la perte fiscale de la commune. Par contre, cette compensation sera basée sur 2016, la commune perdra donc pour partie la dynamique de l'évolution des bases fiscales. La baisse des taux de la commune est de l'ordre de 8 à 10%. Monsieur le Maire propose donc de baisser les taux d'imposition de la commune comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.41%
- Taxe sur le foncier bâti : 11.07%
- Taxe sur le foncier non bâti : 38.18%

Monsieur le Maire précise que si les taux de la CAPSO ont été votés, rien n'est encore fixé concernant l'attribution de la Dotation de Solidarité Communautaire ou du Fonds de Compensation Intercommunal des Ressources. Il faut donc espérer que la CAPSO ne baisse pas ces deux dotations. Par ailleurs, la CAPSO ne pratique pas l'abattement à la base de 15% comme le faisait la commune, pour la TH.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

4) Budget Primitif 2017 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 de la commune par chapitre et par article. Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 904 800€ et en section d'investissement à 1 062 431€. La section d'investissement est en augmentation car elle intègre le projet de la rue de Blendecques. Une élue regrette que la commune ne fasse pas une pause au niveau de l'investissement afin de stabiliser le niveau actuel d'endettement. Monsieur le Maire répond que l'emprunt est ici possible car la commune a retrouvé un autofinancement positif. Un élu ajoute que le plus important est d'avoir les subventions, ce qui est le cas pour le projet de la rue de Blendecques. Un autre élu poursuit en ajoutant que sur ce projet les subventions présentées sont actées et concrètes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le BP 2017 tel qu'il vient d'être présenté, suivant avis de la commission des finances, par chapitre.

La délibération est adoptée à la majorité avec 15 pour et 4 abstentions.

5) Budget primitif 2017 du lotissement des Garennes :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 du lotissement des Garennes par chapitre et par article. Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 581 011.28€ et en section d'investissement à 964 528.89€. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le BP 2017 du lotissement des Garennes tel qu'il vient d'être présenté, suivant avis de la commission des finances, par chapitre.

La délibération est adoptée avec 19 pour.

6) Participation communale au CCAS :

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention communale de 5 000€ pour le CCAS au titre de l'exercice 2017.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

7) Subvention aux associations 2017 :

Monsieur le Maire présente les critères déterminants les montants des subventions et propose, selon l'avis de la Commission des Finances, l'attribution suivante :

NOM de l'ASSOCIATION	SUBVENTION 2017
Sportives affiliées à la Fédération Française	
E-S-H	2 237 €
A-A-E	2 371 €
Sportives et loisirs	
ATH	573 €
Carabiniers	738 €
ASSEP	519 €
ALSH	681 €

AAE Gym	462 €
Culturelles et loisirs	
Chasseurs	249 €
ACPG	269 €
APE	356 €
Arpège	224 €
Club Aînés	301 €
Les ateliers d'Helfaut	106 €*
EVAD	347 €
Total	9 433 €

La subvention pour *Les ateliers d'Helfaut* est divisée par deux car le quota d'helfallois n'est pas respecté. Le versement de la subvention à l'ESH est conditionné à la remise des bons documents et justificatifs. Une élue s'interroge sur les modalités des frais de gestion. Ils sont basés sur l'évolution du coût des timbres. Ce critère peut être à revoir.

Monsieur le Maire présente les montants attribués aux associations extérieures :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2017
Chemin de fer touristique de la vallée de l'Aa	50 €
Croix rouge française	50 €
DDEN	25 €
Médaillés du travail de Wizernes, Hallines, Esquerdes, Helfaut et Pihem	25 €
Cœur toujours	50 €
Donneurs de sang Wizernes	25 €
Médaillés du travail de Blendecques	25 €
Association sportive des handicapés physiques	50 €
APEI les papillons blancs	25 €
Sport adapté	50 €
Association des bénévoles du pavillon Arc en Ciel	50 €
Total	425 €

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 18 pour et une abstention.

8) Prise en charge BAFA-BAFD d'un agent :

Monsieur le Maire propose de faire passer la formation BAFA-BAFD à un agent de la commune. A ce titre, il propose que la commune prenne en charge l'ensemble des frais liés à cette formation (frais d'inscription, frais de transport...)

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

9) Travaux rue de Blendecques : adoption du projet – mise en consultation – autorisation d'encaissement de la subvention départementale :

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement du projet de la rue de Blendecques. Financièrement, le coût global est aujourd'hui estimé à 856 000€ HT, contrôle caméra, maîtrise d'œuvre et effacement de réseaux inclus. Des places de stationnement supplémentaires sont envisagées pour desservir le cabinet médical et la pharmacie. Une

remise en état complète des canalisations est prévue. Monsieur le Maire propose de mettre en place une procédure adaptée pour le marché des travaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

Dans ce cadre, il propose également de mettre en place une procédure dématérialisée pour la passation des marchés, avec la signature d'une convention avec le Centre de Gestion du Pas de Calais.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

Par ailleurs, le Conseil Départemental a, par délibération du 6 Mars 2017, retenu les travaux de la rue de Blendecques, et accordé au titre de la programmation 2017 de la Maintenance en Milieu Urbain une subvention d'un montant de 123 695€. Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'encaisser cette subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

10) Demande d'achat de terrain :

Par délibération n°2016-40 du 28 Septembre 2016, le conseil municipal a autorisé la vente de la parcelle AC 535 au cabinet médical, au prix estimé par les domaines de 85€/m². Dans le cadre d'un projet d'extension pour du paramédical, le propriétaire a sollicité la commune pour vendre une partie supplémentaire de terrain (environ 1.5 mètre supplémentaire sur la longueur du terrain de la pharmacie). Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de vendre au cabinet médical une partie supplémentaire de terrain, au même prix fixé par les domaines.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

11) Dématérialisation du contrôle de légalité et budgétaire :

La loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004 a ouvert aux collectivités territoriales la possibilité de télétransmettre aux services de l'Etat leurs actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire. Cet envoi dématérialisé produit l'émission automatique d'un accusé de réception ayant valeur juridique. Le visa de la Préfecture est plus rapide. Pour cela, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au système d'information @ctes, de signer un contrat avec un opérateur agréé par le ministère de l'intérieur, de signer la convention de transmission avec le représentant de l'Etat.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

12) Lotissement des Garennes : vente de terrain :

Compte tenu du marché, Monsieur le Maire propose de fixer les prix des parcelles des Garennes du PA 062 423 12 00001 du 23/01/2013 comme suit :

Lot 1 : 47 000€ TTC

Lot 2: 52 000€ TTC

Lot 3: 54 000€ TTC

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

Par ailleurs, compte tenu des délais depuis la passation des marchés, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de démarrer la 2^e phase des travaux, dès la réalisation du gros œuvre de la 3^e parcelle vendue.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

DIVERS :

- En Novembre, le conseil municipal avait pris une délibération pour solliciter le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIL ou DSIL). Cependant, Monsieur le Sous-Préfet a fait part que l'ensemble des travaux ne pouvait être repris. La délibération doit donc être modifiée en reprenant uniquement les travaux éligibles. Par ailleurs, une partie des travaux relative à l'éclairage public est éligible à la DETR. Monsieur le Maire propose donc de modifier la délibération relative au DSIL et de rattacher la délibération sollicitant le DETR pour les travaux d'éclairage public au conseil municipal du 26 Novembre 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

INFORMATIONS :

- Compte tenu du passage dans le centre de la commune des championnats de France cycliste le jeudi 22 juin 2017 et des interdictions de circulation aux abords de l'école, il est décidé de ne pas assurer les NAP ce jour.
- La vitesse de circulation sur la RD 77 entre le carrefour de Patis Nord et au-delà du carrefour du Parfum des Sapins va être réduite à 70km/h.
- Le conseil d'école a proposé de modifier les horaires scolaires pour la prochaine rentrée, avec la tenue des cours le samedi matin. Monsieur le Maire a demandé la consultation des parents d'élèves, qui se sont prononcés à 77% pour le maintien des horaires actuels. Il est donc décidé de ne pas modifier les horaires scolaires.
- Un vide grenier est organisé à la fin du mois d'avril.
- A l'occasion de la nuit des musées du samedi 20 mai 2017, un bus sera mis à disposition. Il reliera gratuitement Helfaut à Saint-Omer.

Levée de séance à 20h15.

Le Maire,
Francis Marquant.